

N° 2019.13.03.42

## ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment L.411-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation routière et les articles R 110-2 et R 411-4 relatifs à la définition et à la fixation du périmètre et de l'aménagement des zones « 30 » ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant l'amélioration de la sécurité des piétons et des différents usagers de la route de la rue des Vergers et de la rue de Fleurette et de l'impasse de Fleurette à Bassens et Carbon-Blanc;

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** La zone « 30 » est instaurée dans le secteur :

- Rue des Vergers à Carbon-Blanc
- Rue de Fleurette et impasse de Fleurette à Bassens et Carbon-Blanc

**ARTICLE 2 :** La réglementation de la circulation est modifiée et complétée avec l'institution d'une zone « 30 ».

Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation mise en place aux endroits appropriés.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent les prescriptions antérieures concernant la réglementation de la circulation des véhicules dans la voie définie par le périmètre de zone « 30 ».

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté entrera en vigueur à la mise en place de la signalisation.

**ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Monsieur le Maire de Bassens

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bassens, le 25 MARS 2019  
Le Maire de Bassens

Jean-Pierre TURON



Fait à CARBON-BLANC, le 21 mars 2019  
P°/ Alain TURBY,

Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.

